

Département du Nord  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Cambrai

**Commune de  
HAYNECOURT  
59268**

Tél : 03 27 81 99 21  
mairiehaynecourt@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**DE CIRCULATION**

**N ° 20230214**

Le Maire d'Haynecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la sécurité routière,

Vu la demande de la Société NEXTP, représentée par Monsieur Eric FACHE, située 29, rue Emile Basly 62149 CUINCHY, tendant à réglementer la circulation des véhicules sur la rue de Bourlon au niveau du numéro 370 pour des travaux de pose d'une armoire ENEDIS en trottoir, à compter du lundi 20 février 2023 pour une durée de 20 jours,

Considérant que le stationnement en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon au niveau du numéro 370 doit être interdit en raison de ces travaux, pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du lundi 20 février 2023 jusqu'au samedi 11 mars 2023 inclus, le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon au niveau du numéro 370, en raison des travaux de pose d'une armoire en trottoir.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la Société NEXTP.

**Article 3:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de brigade de Gendarmerie autonome d'Iwuy,
- Monsieur le Directeur de la Société NEXTP.

**Fait à Haynecourt, le 14 février 2023,**

***Le Maire, Bernard HUREZ***